

« Parc naturel transfrontalier du Hainaut - objectif 2025 »

Comité technique du 28 novembre 2019 à 14h

Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 357 rue Notre Dame d'amour
à Saint-Amand-les-Eaux

Compte-rendu

Liste des présents :

Nom	Prénom	Structure	Fonction
CAPPELLE	Fabien	Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Responsable administratif et financier
CARON	Elise	Parc naturel transfrontalier du Hainaut	Chargée de mission coopération transfrontalière
DELAVAL	Christine	Région Hauts-de-France	"Direction Aménagement Durable Service Coopération Territoriale et Projets - Chargée de mission"
DELITTE	Simon	ASBL Wallonie Picarde 2025	Chargé de Mission Coopérations transfrontalières
DELPORTE	Gwenaëlle	Office de tourisme de la Porte du Hainaut	Directrice
DESCHAMPS	Lucie	DETA - Agence de développement territorial	Chargée de mission intelligence territoriale
DESTAILLEUR	Colette	Département du Nord	Chargée de mission Direction adjointe Aménagement territorial
DEZETTER	Marc	Syndicat mixte du pôle métropolitain Hainaut Cambrésis	Chargé de mission
GAQUERE	Rudy	GIE Europe en Hainaut	Directeur
HENNIAUX	Christiane	Sous-préfecture de Valenciennes	Bureau du développement territorial
LEPLAT	Reinold	Parc naturel des Plaines de l'Escaut	Directeur
THIEFINE	Sophie	Département du Nord	Coordnatrice coopération transfrontalière, service SEPPT
TOUZE	Sébastien	Porte du Hainaut	Directeur développement durable
ZARLENGA	Isabelle	Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Directrice

Excusés :

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BALTUS	Olivier	Service public de Wallonie - Département de la Nature et des Forêts	Attaché à la Direction de la Nature et des Espaces verts, en charge des parcs naturels
CURZI	Sabrina	Wallonie Bruxelles International	Responsable coopération Territoriale européenne et Europe des voisins (Bilatéral)
LELOUP	Fabienne	Université Catholique de Louvain - Mons	
NEDERLANDT	Nicolas	Fédération des Parcs naturels de Wallonie	
MONIER	Katy	Fédération des Parcs naturels régionaux de France	
		Cœur d'Ostrevent	
		Douaisis Agglo	
		Pévèle Carembault	

Objectifs de ce premier comité technique :

- Présenter la démarche de structuration juridique pour une coopération transfrontalière pérenne entre les deux parcs
- Communiquer sur le "pourquoi on crée une structure juridique"

- Recueillir les attentes des partenaires institutionnelles et partenaires techniques du territoire
- Etre à l'écoute sur les aspects méthodologiques et techniques de la démarche, anticiper les étapes de l'instruction et des délibérations

Présentation diaporama (Elise Caron).

Reinold Leplat précise que le protocole d'accord franco-belge pour un parc naturel en transfrontalier est précurseur : il a été signé dès 1983, avant même la création des parcs naturels en Wallonie (décret de 1985) et avant l'attribution d'une mission de coopération transfrontalière pour les parcs wallons (décret 2008).

Les 30 années de coopération entre les deux parcs valident aujourd'hui une certaine expérience du transfrontalier. Jusque-là, cette coopération a été organisée de manière informelle, sur la base du volontariat et de la bonne entente entre les élus et les équipes, dans la convivialité. Il s'agit désormais de rendre cette coopération plus officielle et de légitimer le parc en transfrontalier. Aujourd'hui encore on constate que les administrations ne traversent pas la frontière. Les freins sont d'ordre culturels, psychologiques, administratifs.

Sébastien Touzé de la Porte du Hainaut (F) regrette que cette structuration officielle du parc naturel transfrontalier n'ait pas été créée avant. Le parc français a fêté ses 50 ans en 2018, mais il souffre d'un manque d'appropriation par les habitants, liée notamment à un défaut d'actions concrètes.

Les élections communales côté français en mars 2020 sont une opportunité d'élargir le regard en transfrontalier avec les nouveaux élus. Il souhaite une vigilance quant à la sollicitation des élus, qui en général siègent dans de nombreuses structures et instances.

Il évoque le retour d'expérience et le succès du salon annuel "Made in Hainaut" organisé par la Porte du Hainaut (intercommunalité française en charge notamment du développement économique) pour rapprocher les entreprises y compris belges, favoriser l'économie et ainsi créer des emplois.

Reinold Leplat ajoute que le parc transfrontalier doit nécessairement apporter une vraie plus-value pour les habitants. Les parcs visent une approche pragmatique avec des actions concrètes.

Christine Delaval de la Région Hauts de France (F) souligne l'intérêt d'une structuration institutionnelle et politique qui doit avoir un effet d'entraînement auprès des partenaires. Elle propose de capitaliser les obstacles à la coopération au quotidien, d'après les 30 années d'expérience mais aussi d'après d'autres coopérations menées ailleurs. Elle rappelle d'ailleurs l'existence d'un groupe de travail déjà animé avec cette finalité, au sein de la sous-préfecture. Elle insiste pour que les conditions de la coopération soient réunies, et que les difficultés à travailler ensemble soit identifiées et résorbées.

Reinold Leplat précise que l'inventaire des obstacles n'a pas été réalisé de manière formelle. Jusqu'à présent, les coopérations sont menées au cas par cas.

Sophie Thieffine du Département du Nord (F) rappelle l'existence en région Hauts-de-France de deux autres GECT : le GECT EGTS West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et son équipe franco-flamande notamment penchée sur la thématique des inondations, tandis que le GECT de l'Eurométropole travaille actuellement sur la mobilisation citoyenne.

Rudy Gaquere de Groupement d'intérêt Economique (GIE) Europe en Hainaut (F) suggère que ce nouveau GECT définisse clairement les réponses qu'il souhaite apporter aux collectivités territoriales. Le viseur est large, mais un recentrage sur quelques thématiques pourrait aider à être plus concret, et à restreindre les acteurs concernés à mobiliser. De plus, il suggère de préciser les moyens d'ingénierie en place et les compétences des parcs. Ce GECT est probablement un

outil pour lever des fonds européens et doit affirmer une logique de coopération de projets : il n’y aura pas de transfert de compétences ni de moyens.

Reinold Leplat confirme le souhait de viser l’opérationnel, et de ne pas se substituer aux collectivités. Cette création de GECT n’est pas associée à un transfert de compétences ou de moyens, c’est un outil.

Gwenaëlle Delporte de l’office de tourisme de la porte du Hainaut (F) évoque l’ambition de la Destination touristique Hainaut initiée en 2018 avec les acteurs touristiques franco-belges. Cette ambition peine à ce jour à se concrétiser avec des actions opérationnelles. Les équipes de l’office de tourisme se structurent notamment autour du Port de Saint-Amand-les-Eaux et du parc de la Porte du Hainaut (espace de loisirs à Raismes aux portes de la forêt). Elles cherchent également à se coordonner avec l’office du tourisme de Tournai. Le parc transfrontalier peut et doit avoir un rôle d’assembler essentiel pour se faire rencontrer les homologues.

Marc Dezetter du pôle métropolitain du Hainaut Cambrésis (F) souligne la multiplicité des espaces de coopération transfrontalière. Il confirme la nécessité pour le GECT du parc naturel transfrontalier de cibler des thèmes, de mettre en avant une/des expertises et des compétences. Ainsi le positionnement sera clair.

Reinold Leplat confirme l’importance d’un positionnement uniquement sur des actions où il y a une plus-value du Parc naturel. Il affirme que le GECT ne signifie pas forcément une simplification des montages de projets, mais plus de légitimité.

Isabelle Zarlenga précise qu’il s’agit de rationaliser le temps de chacun et les moyens, et que le parc naturel transfrontalier se positionnera toujours en complémentarité.

Le GECT consistera en un conventionnement entre les 2 Parcs, suivant un règlement européen. Ce conventionnement est complété par la création d’une structure dont les statuts sont rédigés en fonction du droit de l’Etat qui accueille la structure (un syndicat mixte en France, une AISBL en Belgique). Une procédure d’approbation de 6 mois est prévue, avec un protocole d’accord entre les deux Etats.

Les équipes de Parcs resteront salariées chacune dans leurs parcs. La création du GECT doit aussi améliorer la coordination et les coopérations entre les deux équipes.

La suite des discussions porte sur les statuts et la convention, et les membres du comité technique font plusieurs remarques :

Articles des statuts de l’AISBL	Descriptif	Expressions des membres du comité technique
Concernant le territoire	Il s’agit du périmètre des deux parcs qui pourra être étendue en fonction des projets, si nécessaire par conventionnement, au cas par cas en fonction de la justification de l’action portée.	Proposition de spécifier dans les statuts la notion de “conventionnement au cas par cas”.
Les 34 membres du Bureau transfrontalier	Les membres élus au Bureau transfrontalier sont les 16 membres du Bureau du Syndicat mixte (F) et les 18 membres du Conseil d’administration de la commission de gestion (B). Leur désignation est automatique.	Cela induit une crainte de créer à nouveau un organe de représentation indirecte.
Budget	Le budget du GECT pourra varier selon les années et selon les actualités. Il n’y a pas de budget structurel. Le budget n’est pas fixé à l’avance, il	Il s’agira d’être transparent et de rendre lisible pour les financeurs l’origine du budget versé dans le GECT. Il y a une crainte de double financement.

	<p>répondra à une logique de coopération de projets. Au commencement, il s'agira d'une contribution symbolique de la part des deux parcs (celle-ci sera discutée et votée courant 2020). Ensuite, au cas par cas en fonction des montages financiers de projets portés, les contributions seront discutées et votées au sein de chaque Bureau.</p>	<p>Notamment il faudra flécher si une part du budget statutaire de la Région (F) ou de la Ppote du Hainaut (F) est reversée dans cette émanation qu'est le GECT.</p>
--	--	--

Isabelle Zarlenga (F) précise que les financeurs seront sollicités annuellement dans les instances du comité syndical au fur et à mesure des programmations budgétaires et suivant le principe de libre administration des collectivités territoriales. Notamment pour la Région, ce budget sera proposé en veillant à respecter les objectifs de la convention pluri-annuelle d'objectifs.

La structuration institutionnelle du parc naturel transfrontalier vise à accélérer les coopérations, en légitimant davantage l'action des parcs mais aussi par effet d'entraînement auprès des partenaires. Un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) devrait ainsi être créé d'ici fin 2020.

Les remarques et expressions des membres du comité technique réuni le 28 novembre 2019 sont synthétisées comme suit.

Le GECT doit se positionner comme :

- un outil au service d'une coopération de projets, sur un champ restreint de thèmes et pour des actions concrètes pour les habitants ;
- un assembleur et un facilitateur pour se faire rencontrer les partenaires de part et d'autre de la frontière et ainsi multiplier les opportunités de travail ensemble.

L'animation du GECT doit veiller notamment à :

- évaluer systématiquement pour chaque nouvelle action la plus-value du Parc naturel, et la complémentarité avec les collectivités compétentes en place ;
- anticiper les obstacles à la coopération transfrontalière en tirant profit des 30 années d'expérience au sein du parc naturel transfrontalier, mais aussi des expériences d'autres GECT ;
- assurer des modalités de gouvernance efficaces qui ne sur mobilisent pas les élus ;
- assurer une transparence dans les affectations budgétaires depuis les Parcs vers le GECT.